

nous tâcherons dans la mesure de nos forces de trouver ces débouchés, et les meilleurs possibles, dans toutes les parties du monde.

J'appelle l'attention de mon honorable ami sur ce qui me paraît un aspect important de cette question. Qu'entendons-nous par matières premières? Le grain récolté dans les champs constitue une matière première: c'est la matière première dont la farine est ensuite tirée. Le Canada doit-il s'interdire d'exporter son blé, pour n'expédier à l'étranger que la farine, le produit ouvré? A son tour, la farine est une matière première servant à la fabrication du pain. Devons-nous cesser d'exporter notre farine, pour ne vendre au dehors que le pain? On peut poursuivre cet examen. Prenons le papier à journal, par exemple. Ce papier provient de la pâte de bois, laquelle, comme le sait mon honorable ami, est un produit des arbres de nos forêts. Mais le papier à journal est une matière première, servant à une foule d'usages. Il se pose par conséquent la question de savoir si, tenant pour admis le raisonnement en question, nous devons cesser d'exporter le papier à journal. Si tel est le cas, je me permets de rappeler à mes honorables collègues que le Canada, à l'heure actuelle, non seulement exporte une quantité plus considérable que jamais de blé et de papier à journal, mais que le volume de ces exportations est aussi le plus considérable de tout pays. En outre, pour bien comprendre ces questions, il me semble que nous devons tenir compte de la conservation, dont mon honorable ami semble se désintéresser entièrement. Parce qu'on moissonne et exporte du blé une année, il ne s'ensuit pas que le sol soit épuisé et incapable de reproduire cette denrée d'année en année. Si l'on a recours, comme il convient, au système de rotation et autres procédés que connaissent bien les agriculteurs, il n'y a pas de raison pour que la fécondité de la terre ne se maintienne pas, au plus grand avantage de la nation. Il en est de même des forêts. Certaines phrases de mon honorable ami semblent indiquer qu'il commet l'erreur de croire que nous épuisons nos forêts en exportant de si grandes quantités de papier à journal. Là encore, il devrait tenir compte de l'importance des procédés de conservation employés pour renouveler nos forêts. Si mon honorable ami pense à cet aspect de la question, je suis sûr que ses doutes à cet égard disparaîtront.

Je passe au sujet qu'a ensuite traité le chef de l'opposition, c'est-à-dire à l'immigration. De nouveau, il m'est difficile de saisir sa pensée. S'il examine le compte rendu du discours qu'il a prononcé hier dans la Chambre, il verra qu'il a conseillé l'adoption d'un programme très vaste au sujet de l'immigration.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Si je l'ai bien compris, il pense que le pays est mécontent des mesures restrictives actuellement appliquées et qu'il nous faut un programme très vaste entraînant des déboursés considérables. Si telle est sa pensée, je le prie de nous dire exactement ce que serait ce projet. Nous avons le droit de le savoir. Que veut-il inaugurer? Que veut-il faire de l'argent qu'il demande au Parlement d'accorder pour l'immigration? Veut-il l'employer à amener au pays des ouvriers d'usine? Dans ce cas, qu'il le dise. Veut-il amener n'importe quels immigrants, sans appliquer aucune des mesures restrictives qui existent à l'heure actuelle? Si telle est sa pensée, ne devrait-il pas en aviser cette assemblée? Mais qu'il ne critique pas les activités du Gouvernement relatives à l'immigration simplement sous prétexte qu'elle ne sont pas satisfaisantes, ne s'inspirant pas d'un programme assez vaste pour satisfaire une ambition que lui-même n'a pas jugé à propos de dévoiler à la Chambre.

Quant à la politique d'immigration du Gouvernement, permettez-moi de dire ceci,—et si elle n'est pas assez ample, mon honorable ami voudra bien indiquer jusqu'où nous devrions l'élargir,—notre politique consiste à amener au pays autant de gens doués des qualités appropriées, au point de vue physique et en général, que le Canada puisse en assimiler, à la mutuelle satisfaction du pays et des immigrants. Nous ne tenons pas à faire venir ici des gens de races inassimilables. Nous ne désirons pas amener des nationaux de pays dont les habitants,—l'expérience l'a démontré,—ne font pas de bons citoyens ou colons au dominion. Par ailleurs, partout où il se trouvera des hommes et des femmes ayant la santé, la vigueur physique et le tempérament convenable, les portes du pays leur sont ouvertes, à la réserve des seules restrictions que le Parlement apporte, ou autorise le Gouvernement à apporter à leur entrée au Canada. Le Parlement a jugé sage d'établir une distinction entre diverses catégories d'immigrants. Nous croyons qu'à titre de dominion britannique nous devons ouvrir les bras plus grands aux immigrants des Iles-Britanniques qu'aux autres. C'est le désir du Gouvernement d'encourager le plus possible l'immigration d'Angleterre, d'Irlande, d'Ecosse et du pays de Galles. Nous voulons développer cette partie de l'empire britannique avec des Britanniques. Mais si les Iles-Britanniques ne sont pas disposées à envoyer leurs gens, si les habitants de ces îles ne désirent pas émigrer au pays, malgré nos encouragements, en ce cas, force nous est, nous évertuant à augmenter notre population par l'immigration, d'amener aussi des colons d'autres races. Notre